



CLIMATISATION - MONTAGE DANGEREUX

Par **Herve_13_BDR**, le **26/09/2011** à **14:42**

Bonjour,

Nous venons de faire l'acquisition d'une maison de village, lors de nos visites le bien semblait sain et sans malfaçons.

La maison est climatisée dans sa partie supérieure (sous les toits)

Le boîtier de intérieur de climatisation fonctionnait lors de nos visites et semblait bien assemblé (la partie extérieure "compresseur" n'était pas directement accessible visuellement et demande de sortir partiellement par un des velux du toit pour l'inspecter).

Hors depuis notre installation dans la maison je me suis intéressé au groupe compresseur.

Et quelle ne fut pas ma surprise de constater que le groupe était fixé à la cheminée, en appuit direct sur le toit en position inclinée (non recommandé par le manuel de la climatisation) mais surtout fixé à l'aide d'une simple sangle à cliquet !!

Je suis inquiet car ce montage me semble dangereux dans le temps et je ne voudrais pas que la clim atterrisse un de ces jours sur un passant dans la rue 15 mètres plus bas.

Il semblerait que la clim ait été posée par l'ancien propriétaire lui même.

Puis je me retourner contre lui pour l'obliger au démontage de la climatisation par une entreprise spécialisée à ses frais ?

Quels sont mes recours ?

J'hésite à aller moi même sur les toits et démonter cette climatisation qui me fait plus que peur...

Merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **15:01**

Il vous appartiendra de prouver

- 1) que c'est dangereux
- 2) que vous ne pouviez pas le voir avec un examen attentif des lieux avant l'achat